Quel est le regime institué par la constitution de 1791?

Par **demouni**, le **03/12/2008** à **17:25**

Bonjour , SOS, jai besoin beaucoup d'aide jai de grosse lacune je doi rendre ma dissert jeudi et le sujet est " quel est le regim institué par la constitution de 1791?"

Da lintro je compte parler de choses historiques avec l'angleterre et les colonies d ' ameriques en phrase d'accroche, en passant par la redaction de la constit de 1789. Pour arriver a a la constit de 1791

la pbtique est le sujet

comme plan :
I/ Les nouveaux principes

A/ separation des pouvoirs
B/ Souveraineté nationale et représentativité

II/ Balbutiement d'un régime parlementaire
A/L'assemblée et la fonction législative
B/ Le roi et le pouvoir exécutif

Est ce que c'est bon je vous en supplie jai besoin d'aide, merci d'avance

Par **Murphys**, le **03/12/2008** à **17:33**

Bonjour,

Face à un sujet qui est formulé par une question, il vaut mieux formuler une problématique de manière différente, chercher en gros le problème sous jacent posé par cette question.

En tout cas, si tu porte ton choix sur la pb/sujet, ton I ne répond pas à la question, puisque tu ne débat pas la nature du régime.

Par **demouni**, le **03/12/2008** à **17:40**

merci pour ces conseil, est ce bien un regime parlementaire ou le prof attend que je dise que

c'est une monarchie constitutionnel

Quel est la pbtique ideale alors

est ce que la constitution de 1791, impose un regime particulier?

sa ma l'air de sortir du sujet

est ce la plan est bien, il ma pas l'air top mai je n'ai rien trouver d'autre j'ai vraiment du mal avec ce sujet

aidez moi svp

merci d'avance

Par **Ishou**, le **03/12/2008** à **18:23**

[quote="demouni":1vxwj3qk]merci pour ces conseil, est ce bien un regime parlementaire ou le prof attend que je dise que c'est une monarchie constitutionnel

Quel est la pbtique ideale alors

est ce que la constitution de 1791, impose un regime particulier?

sa ma l'air de sortir du sujet

est ce la plan est bien, il ma pas l'air top mai je n'ai rien trouver d'autre j'ai vraiment du mal avec ce sujet

aidez moi svp[/quote:1vxwj3qk]

Memes remarques que sur l'autre file.

En plus, les doublons , ça fait pas bon effet.

Vous ne vous attendez quand même pas à ce qu'on vous mâche le boulot.
Trouvez vous même une problématique.
On vous dira ce qu'on en pense

Par **demouni**, le **03/12/2008** à **18:26**

Je vais donc changer de plan, et tout faire pr trouver une pbtique plus pertinente merci beaucoup, et je vous renvoi le nouveau plan afin que vous me disiez ce que vous en pensez merci

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **demouni**, le **03/12/2008** à **22:11**

La révolution de 1789 constitue l'un des évènements majeurs de l'histoire française, bouleversement social, rupture politique, elle est aussi à la base d'une révolution juridique qui affecte et modifie durablement l'ordre institutionnel. En juin 1789, les représentants du Tiers Etat se proclament Assemblée Nationale et au travers du Serment du jeu de paume promette de ne pas se séparer sans avoir donné de constitution à la France. S'en suivent deux années de débats et de délibérations, plusieurs assemblées se succédant jusqu'à l'adoption de la constitution le 1er octobre 1791 et l'élection d'une assemblée législative.
Quel système politique émane de cette constitution ?

I/L'élaboration constitutionnelle et ses grands principes
A/ Une constitution aux sources multiples et contradictoires
B/Le cadre institutionnel, une monarchie constitutionelle limitée

II/La constitution face aux pratiques politiques
A/Le conflit entre les pouvoirs
B/Une esquisse de régime parlementaire
C/Un régime débordé par des facteurs extra-institutionnel

je ne sai pa si c'est bon ou je ne parle pas assez du regime monarchique constitutionnel, mais jessai de trouver un juste milieu avec avec un regime parlementaire

Par **demouni**, le **03/12/2008** à **22:25**

jme suis tromper c pr demain jaurai m'y prendre plus tot snif

Par **demouni**, le **03/12/2008** à **23:24**

personne peut maider je me perd dans ma dissert svp

Par **Ishou**, le **04/12/2008** à **16:37**

Ca sert à rien de uper votre sujet, vous auriez du vous y prendre plus tôt.

Ensuite, une dissert doit être binaire
I
A
B
II
A

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

B

Si y a un C, ca va pas.

Et enfin, vous avez le bouton " Editer" qui existe et qui évite de poster plusieurs fois à la suite, ce qui n'incite pas du tout à répondre parce que ça fait le gros gars lourd et impatient qui attend d'etre rassuré

Par **Smr15**, le **17/12/2012** à **09:54**

J'ai beau déterrer un sujet vieux de 4 ans, je suis choqué de la manière dont se permettent de répondre certains forumeurs. La condescendance atteint des niveaux...
Ceux qui viennent sur ce site (magnifique site je dois dire) sont là pour de l'aide, non pour se faire traiter comme des moins que rien.

Amicalement

Par **gregor2**, le **17/12/2012** à **22:34**

Bonjour,

merci de votre remarque concernant le potentiel du forum ;)

et bienvenue parmi nous, n'hésitez pas à vous présenter dans la section correspondante et participer librement aux sujets !

Par **Camille**, le **18/12/2012** à **07:54**

Bonjour,
[citation]J'ai beau déterrer un sujet vieux de 4 ans, je suis choqué de la manière dont se permettent de répondre certains forumeurs. La condescendance atteint des niveaux...
Ceux qui viennent sur ce site (magnifique site je dois dire) sont là pour de l'aide, non pour se faire traiter comme des moins que rien.
[/citation]
Comme vous avez raison ! Et vous voyez, vos voeux sont déjà exaucés. Les deux posteurs que vous prenez comme mauvais exemples de cette file, après avoir, pour l'un, près de 1000 messages à son compteur, l'autre plus de 600, ne postent plus sur ce forum depuis plus d'un an !
Ce qui est le cas de presque tous les posteurs qui aidaient régulièrement jadis sur ce même site.
Mais bon, maintenant que vous êtes là, ça va changer, vous allez pouvoir vous atteler à la tâche et quand vous atteindrez votre 500e message d'aide, on en recausera.
Votre aide participative est la bienvenue !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Au fait, vous avez lu la charte du forum avant de poster ? [smile17]

Par **Smr15**, le **18/12/2012** à **11:01**

Je ne vois strictement aucun rapport... --"
Mon message n'était en rien une attaque à ce ceux qui donne leur temps à aider (je les ai remercier au cas où vous auriez une vision sélective..)

Et si vous parlez du fait que je déterre un post, je m'en suis aussi excuser d'avance (eh bah dit donc la vision !)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés